



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine**
NORMANDIE

DOSSIER DE PRESSE

9 octobre 2018



11^e PROGRAMME
«EAU ET CLIMAT - OBJECTIF 2024»
DE L' AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
3,84 MILLIARDS D'EUROS POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ
DE L'EAU ET S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
POUR 6 ANS (2019-2024)

Contact Presse

Marie-Anne Petit – Andriana.
petit.marie-anne@aesn.fr
Tél : 01.41.20.17.30/ 06.61.58.91.74

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau





Le comité de bassin et le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie ont approuvé ce 9 octobre 2018 le nouveau programme d'intervention de l'agence de l'eau pour les 6 années à venir (2019-2024). Tout en s'adaptant aux enjeux des territoires, celui-ci s'inscrit dans le cadrage du ministre de la Transition écologique et solidaire pour l'eau, en faveur du climat et de la biodiversité et des orientations gouvernementales issues des assises de l'eau, en particulier pour l'eau potable et l'assainissement.

1 - L'ESSENTIEL DU PROGRAMME « EAU ET CLIMAT »	4
• Baisse de 13% de la pression fiscale et rééquilibrage des redevances entre usagers de l'eau	5
• 3,84 milliards d'euros d'aides pour l'eau : les choix stratégiques et une exigence environnementale renforcée	6
2 - LES 5 PRIORITÉS POUR LES 6 ANNÉES À VENIR	10
• Le bon état des masses d'eau	11
• L'adaptation au changement climatique	12
• La reconquête de la biodiversité	14
• La solidarité avec les territoires ruraux	16
• La protection de la santé publique	17
3 - LES USAGERS AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU	18
• Le comité de bassin et le conseil d'administration	19
• La mission de l'agence de l'eau Seine-Normandie	22

1

L'ESSENTIEL DU PROGRAMME « EAU ET CLIMAT » 2019-2024.

- BAISSÉ DE 13% DE LA PRESSION FISCALE ET RÉÉQUILIBRAGE DES REDEVANCES ENTRE USAGERS
- 3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES POUR L'EAU : LES CHOIX STRATÉGIQUES ET UNE EXIGENCE ENVIRONNEMENTALE RENFORCÉE



1

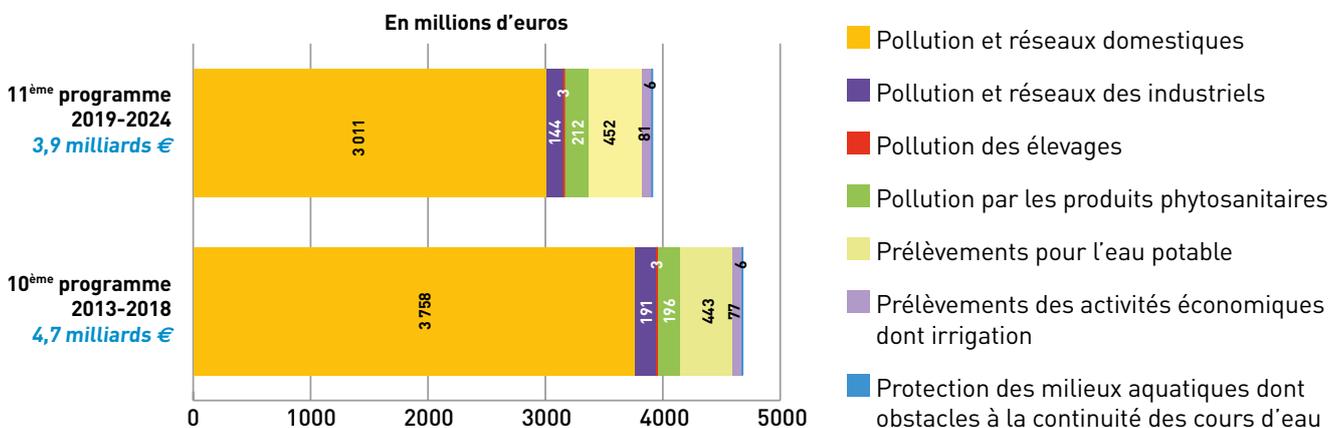
BAISSE DE 13% DE LA PRESSION FISCALE ET RÉÉQUILIBRAGE DES REDEVANCES ENTRE USAGERS

Les redevances collectées par l'agence de l'eau sont payées par chaque usager (particulier, agriculteur, industriel, etc.) en fonction de sa consommation d'eau et de la pollution rejetée dans le milieu naturel. Elles incitent les usagers à adopter des pratiques vertueuses (économie d'eau, réduction des pollutions) et contribuent également à la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques (prélèvements d'eau, rejets polluants).

Les axes forts du programme « Eau et Climat » :

- **3,9 milliards d'euros de redevances collectées par l'agence de l'eau** en baisse de 13 % afin de répondre à l'objectif national de réduction des prélèvements obligatoires,
- des redevances rééquilibrées entre les différentes catégories d'usagers : **baisse de 5,5 centimes/m³ de la redevance versée par les consommateurs** en faveur de la modernisation des réseaux de collecte, dont le taux passera de 24 cts d'euros par m³ à 18,5 cts d'euros par m³ ; augmentation de la redevance pour pollution diffuse versée par les vendeurs de produits phytosanitaires,
- des redevances modulées en fonction de l'état des milieux aquatiques, la qualité de l'eau et la tension quantitative sur la ressource.

LES REDEVANCES : 3,9 milliards d'euros pour 2019-2024



2 3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des choix stratégiques : ce qui change

Afin de concentrer les moyens sur les objectifs prioritaires, le comité de bassin a opéré plusieurs choix stratégiques :



• Des aides augmentées

- pour aider les collectivités dans leurs investissements pour l'eau et l'assainissement, suite au constat dressé dans le cadre des Assises de l'eau :
 - pour la réhabilitation des réseaux d'assainissement vieillissants, l'agence peut apporter **une subvention au taux de 40% complétée d'une avance à taux zéro de 20%. 1 milliard d'euros sur 6 ans sera consacré au renouvellement des réseaux d'assainissement**, en augmentation de 28% par rapport au 10^e programme,
 - une nouvelle aide **au taux de 40%** est mise en place par l'agence afin de **réhabiliter les réseaux de distribution d'eau potable pour les territoires les plus ruraux pour un budget global de 180 millions d'euros sur 6 ans.**
- **pour la réduction des pollutions diffuses agricoles (phytosanitaires et nitrates) : 305 millions d'euros d'aides sur 6 ans, soit une augmentation de 63 % par rapport au 10^{ème} programme, sont prévus pour la réduction durable des pollutions agricoles**, le soutien à l'agriculture biologique et le soutien aux filières à bas niveaux d'intrants. De nouveaux outils seront expérimentés comme le paiement pour services environnementaux prévu dans le plan biodiversité présenté début juillet par le ministre de la transition écologique et solidaire,
- **pour la préservation et la restauration des écosystèmes humides et marins et de la biodiversité en lien avec les enjeux de l'eau (jusqu'à 80% de subvention). Le budget consacré à la restauration des milieux s'élèvera à 340 M€ sur 6 ans,**
- **pour la gestion des eaux de pluie**, en hausse de 23 % par rapport au 10^{ème} programme soit 228 M€ (**jusqu'à 80% de subvention pour la réduction à la source des écoulements de temps de pluie en zones urbaines pour les collectivités**),

Par ailleurs l'agence de l'eau contribue au budget de l'agence française pour la biodiversité (AFB) et l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS) pour un montant de 720 M€.

2 3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



• Des engagements maintenus

- **pour les aides à l'industrie et à l'artisanat**, en particulier pour la réduction des micropolluants, les actions groupées des activités artisanales pour réduire les rejets, et les économies d'eau. 210M€ sur 6 ans sont prévus,
- **pour l'amélioration des connaissances et la surveillance des milieux avec un niveau de plus de 112 M€ investis sur 6 ans**,
- pour les actions de coopération internationale en partenariat avec les collectivités pour un budget de 34 M€ sur 6 ans,
- pour les actions d'information, de communication et l'éducation à l'environnement, avec un recentrage des thèmes et des actions sur les priorités du programme et une légère diminution des aides.

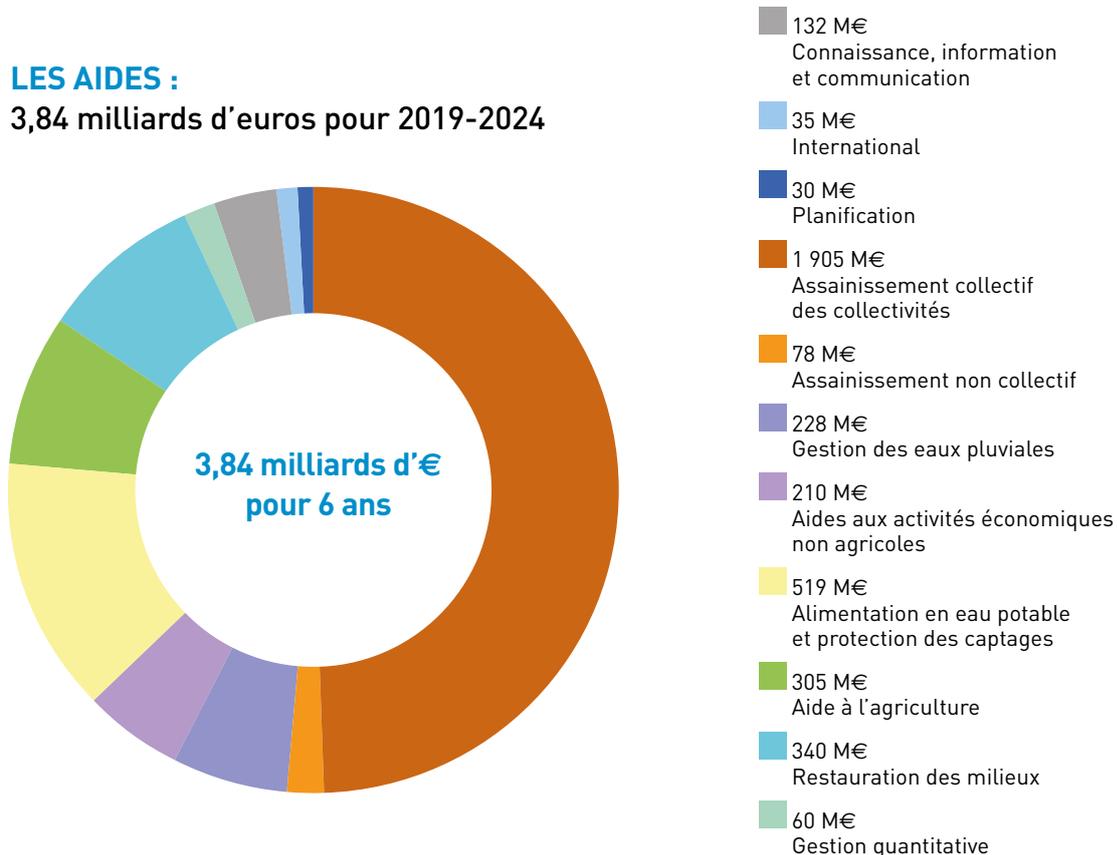


• Des dépenses réduites

- l'arrêt des primes pour épuration est programmé sur 6 ans afin de préparer une refonte des redevances domestiques en 2025 qui intégrera la pollution éliminée par les ouvrages d'épuration : budget total de 330M€ (-50%),
- les aides à l'assainissement individuel seront ciblées sur les zones sensibles aux pollutions microbiologiques (baignades, zones conchylicoles, certains périmètres de protection rapprochée des captages et têtes de bassin versant), budget de 78M€ (-48%),
- les aides aux projets de stations d'épuration seront réservées aux projets les plus ambitieux pour la reconquête de la qualité de l'eau, budget de 472M€ (-55%),
- les conditions d'accès aux aides à l'entretien des cours d'eau sont plus exigeantes et évoluent pour encourager la réalisation de projets plus structurants de restauration des milieux.

2 3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

LES AIDES :
3,84 milliards d'euros pour 2019-2024



Une exigence environnementale renforcée, des « contrats eau et climat » et des modalités d'aide plus simples.

Les moyens de l'agence sont concentrés sur **les actions les plus efficaces**, conduites à une échelle pertinente pour les ressources en eau, **en priorité pour les masses d'eau en mauvais état** et en privilégiant les investissements par rapport aux aides au fonctionnement ou à l'entretien.

Les contrats « eau et climat » permettent de planifier à l'échelle locale, un programme d'actions répondant aux enjeux du territoire. C'est un outil souple, adaptatif, fédérateur pour inscrire dans la durée les actions d'adaptation au changement climatique.

2 3,84 MILLIARDS D'EUROS D'AIDES POUR L'EAU ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La conditionnalité des aides est renforcée pour soutenir les projets ambitieux, le recours à **des solutions fondées sur la nature** (hydraulique douce, infrastructures écologiques utiles pour l'eau, végétalisation...), et les projets « **multifonctionnels** » à la fois pour l'adaptation au changement climatique, l'amélioration de la qualité des eaux et la restauration de la biodiversité.

Les aides aux collectivités seront conditionnées à un bon renseignement de la base de données nationale du système d'information des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA) permettant de suivre en toute transparence la performance de ces services ; le comité de bassin recommande aux collectivités de prévoir un prix de l'eau suffisant pour une gestion durable des équipements d'eau potable et d'assainissement avec un taux de renouvellement tenant compte du vieillissement des ouvrages.

Le programme prévoit enfin différents outils simplifiant l'octroi des aides aux maîtres d'ouvrage.

2

LES 5 PRIORITÉS POUR LES 6 ANNÉES À VENIR

- LE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU
- L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
- LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ
- LA SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES RURAUX
- LA PROTECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE



PRIORITÉ



L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE BON ÉTAT DES MASSES D'EAU CONFORMÉMENT AU SDAGE

[Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux]

ILS L'ONT FAIT...
sur le bassin Seine-Normandie



Une opération groupée de nettoyage écologique des outils de peinture avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB)

Opération groupée pour soutenir le maximum d'entreprises dans la démarche.

#ilsontfaitpourquoipasvous



<https://www.youtube.com/watch?v=yAVrkiGrwil&list=PLXLK-6fmcHee070QkZa0-6YfCehjALY-8vE&index=3>



© AESN/quatrevingtdouze

Quand Petit Bateau veille sur l'eau - Troyes (Aube)

Diminution de 41% des volumes d'eau consommés et de 29% de l'usage de produits polluants par rapport aux anciens équipements, grâce aux technologies propres.

#ilsontfaitpourquoipasvous



<https://www.youtube.com/watch?v=7-H1dRX3SKc&index=7&list=PLXLK6fmcHee070QkZa0-6YfCehjALY8vE>

CONFLUENCE

http://www.nxtbook.fr/newpress/Agence_Eau_Seine_Normandie/Confluence_1809-67/index.php#/8



ACTIONS PHARES

Réduction à la source des pollutions, réduction des rejets d'eaux usées par temps de pluie, amélioration et fiabilisation de la collecte des effluents, changements de pratique durables dans l'agriculture, réduction des émissions de substances dangereuses des collectivités et les activités économiques.

OBJECTIF «ZÉRO REJET D'EAU PLUVIALE»

pour éviter les rejets polluants en ville lors des épisodes pluvieux courants.

Les noues, chaussées poreuses, tranchées drainantes... permettent de gérer durablement l'eau pluviale en privilégiant l'infiltration dans les sols au plus près de l'endroit où tombent les précipitations... et aussi d'aménager des espaces publics contribuant au bien être des habitants.



© AESN/quatrevingtdouze

**Les Mureaux :
quand l'eau s'infiltré en ville**

Des noues en bordure de chaussée urbaine : objectif «zéro rejet d'eau pluviale» pour éviter les rejets polluants en ville lors des épisodes pluvieux courants.



http://www.eau-seine-normandie.fr/les_mureaux_CC_janvier_2018

Station d'épuration de Reims (Marne)

La fragilité de la Veste impose un niveau de traitement tertiaire. Solution : récréation d'une zone humide artificielle (AZURHEV).



<https://www.youtube.com/watch?v=AHinyKyY4AA>

PRIORITÉ 2 L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

EN CLAIR

LE CONTRAT DE TERRITOIRE «EAU ET CLIMAT»

Ce contrat est un outil de programmation d'actions. Il engage les différentes parties pour les objectifs environnementaux de la politique de l'eau et de l'adaptation au changement climatique. Ces parties sont également signataires de la stratégie d'adaptation du bassin.

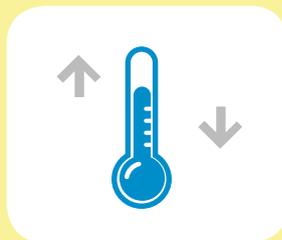
Les maîtres d'ouvrage s'engagent sur, au moins, un des trois enjeux majeurs pour l'adaptation au changement climatique : gestion à la source des eaux pluviales, protection des captages d'eau potable, protection des milieux humides et aquatiques, y compris littoraux et arrière littoraux. Ils agissent sur un territoire cohérent pour l'eau ou le littoral. Le programme prévisionnel comporte au moins trois actions particulièrement pertinentes pour l'adaptation au changement climatique et au moins une action de sensibilisation /formation sur les thématiques eau/biodiversité/climat.

De son côté, l'agence s'engage à financer prioritairement les actions inscrites aux contrats.

Le nouveau programme permettra de renforcer la capacité des territoires et des activités à faire face à la baisse des débits et l'augmentation des températures des cours d'eau, aux sécheresses durables, aux inondations plus fréquentes et à l'élévation du niveau de la mer en privilégiant chaque fois que c'est possible les «solutions fondées sur la nature».

ACTIONS PHARES :

- Des contrats Eau et Climat pour fédérer les acteurs au plus près des enjeux de chaque territoire.
- Préservation des zones humides et des champs d'expansion des crues.
- En ville : gestion à la source des eaux de pluie.
- Economies et recyclage de l'eau, réutilisation lorsque cela est pertinent.
- Prévention des ruissellements et de l'érosion par des aménagements d'hydraulique douce (haies, talus et bandes enherbées, ...).



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'EAU SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE D'ICI 2100

- ...
- Augmentation d'environ 2°C de l'eau de surface
 - Réduction des précipitations d'environ 12%
 - Augmentation de l'évapotranspiration d'environ 23% d'ici 2100
 - Réduction des débits de 10 à 30 %
 - Réduction de la recharge des nappes d'environ 30 %
 - Augmentation des sécheresses extrêmes et des fortes pluies (en intensité et en fréquence).

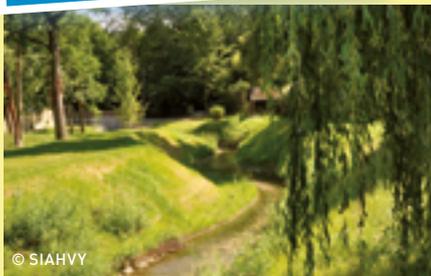
En décembre 2016 le comité de bassin Seine-Normandie a identifié les actions clefs pour un territoire plus résilient au changement climatique : sont privilégiées les actions dites « sans regret », c'est-à-dire utiles quelles que soient l'évolution du climat, la gestion économe et partagée de l'eau, la réduction des pollutions à la source préservant la qualité des eaux, la prévention des inondations et des coulées de boues, l'anticipation de l'élévation du niveau de la mer, tout en veillant à contribuer à l'atténuation de l'impact des activités sur le climat.

A ce jour, plus de 325 signataires de la charte d'adaptation aux changements climatiques se sont engagés : le programme de l'agence renforcera la mobilisation de tous les acteurs.



PRIORITÉ 2 L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

ILS L'ONT FAIT...
sur le bassin Seine-Normandie



© SIAHVV

La Mérintaise en liberté

(affluent de l'Yvette dans l'Essonne et les Yvelines).

Le Syndicat d'aménagement hydraulique de la vallée de l'Yvette a recréé la sinuosité du cours d'eau, aménagé et végétalisé les berges ; restauré des prairies humides ...

Fait marquant : le secteur de la Mérintaise a été le seul épargné localement lors de la crue centennale de juin 2016.



<https://www.youtube.com/watch?v=kOA-hVS6XX8&t=73s>

Une rivière qui « méandre » rend de nombreux services : elle peut déborder dans des zones naturelles connexes et ainsi dissiper l'énergie des crues. Elle peut aussi alimenter les nappes et les zones humides afin de restituer l'eau lors des étiages. Elle enrichit la biodiversité et diversifie le paysage.

Les zones tampons assurent de nombreuses fonctions environnementales dans les territoires ruraux, comme la lutte contre l'érosion et les ruissellements, le maintien de la biodiversité et l'agrément paysager.



<https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/un-nouveau-guide-pour-aider-implanter-des-zones-tampons-en-contexte-agricole>



© AESN/ Roland GOUJON

Prévention du ruissellement à Saint Valéry en Caux (Seine Maritime – Normandie)

Des aménagements de prairies inondables et l'utilisation de techniques d'hydraulique douce ; solutions pour protéger les captages d'eau potable, protéger les eaux du port et les eaux littorales et résorber les phénomènes d'inondation.



http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/Dossier_atelier_presse_inondation_3%20juillet_2017_VF.pdf



© bourguignon-P

La Communauté d'agglomération Seine Eure préserve ses zones humides.

Elles absorbent l'excédent d'eau lors de crue pour la restituer à la rivière en période plus sèche, et assurent une fonction épuratrice et une fonction écologique pour de nombreuses espèces d'animaux : nourrissage, dortoir, repos, nidification.



https://www.agglo-seine-eure.fr/Quelles-sont-les-fonctions-de-la-zone-humide-des-Patures_a1485.html



© Coutances mer et bocage

La communauté de communes de Coutances mer et bocage prépare son littoral pour demain

la communauté de communes a opté pour une gestion intégrée du trait de côte. Face à l'élévation du niveau de la mer et à l'érosion côtière, les 64 communes réaménagent leur territoire pour être moins vulnérables face aux inondations et submersions marines.



http://www.eau-seine-normandie.fr/Coutances_Littoral_CC_aout_2018

PRIORITÉ 3 LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

EN CLAIR

LES SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE

Les solutions fondées sur la Nature sont définies par l'UICN comme "les actions visant à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés pour relever directement les défis de société de manière efficace et adaptative, tout en assurant le bien-être humain et en produisant des bénéfices pour la biodiversité".



© Larrey Roger Conservatoire du Littoral

Estuaire de l'Orne

Préservation des milieux remarquables à l'interface terre/mer et cohabitation avec les usages.

Le programme soutient avec des taux d'aide jusqu'à 80%, les actions de restauration des milieux et de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau et la protection du milieu marin.

Un principe : privilégier les «solutions fondées sur la nature» à chaque fois que c'est possible en encourageant l'innovation.

ACTIONS PHARES

- Préserver les «trames vertes et bleues», c'est-à-dire la continuité des espaces naturels et aquatiques, dans les vallées, et les estuaires, au sein des bassins versants.
- Restaurer et protéger les habitats essentiels pour la diversité des espèces : milieux aquatiques, zones humides, estuaires et marais littoraux, milieux marins côtiers et profonds.
- Développer la gestion à la source des eaux pluviales par la mise en place d'espaces végétalisés en ville.
- Réduire les pollutions liées aux produits phytosanitaires dommageables à la fois à l'eau et à la biodiversité, en soutenant l'agriculture biologique et les filières agricoles employant très peu d'engrais ou de produits de traitement.
- Contribuer au maintien de sols et sédiments vivants, favorables à la biodiversité et permettant aux territoires de mieux résister aux aléas climatiques (territoires «résiliants»), en entretenant la matière organique des sols agricoles, et en réduisant le recours aux pesticides.
- Réduire et supprimer les rejets polluants du continent, notamment toxiques, déversés dans le milieu marin en mobilisant les activités économiques, les collectivités et les citoyens pour la réduction de l'emploi de substances dangereuses pour l'eau les écosystèmes et la santé.

CHIFFRE CLEF :

Dotation de 305 M€

(63% de plus que pour le 10^e programme)

pour la lutte contre les pollutions diffuses liées aux nutriments tels l'azote et le phosphore, ou les micropolluants, afin de préserver l'eau, la biodiversité et la santé.

PRIORITÉ 3 LA RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ

ILS L'ONT FAIT...
sur le bassin Seine-Normandie



© AESN

Les multiples bénéfices des haies

En favorisant l'infiltration lente, tout en réduisant ruissellement et érosion, les haies rechargent les nappes avec une eau débarrassée des polluants. Elles agrémentent également le paysage, offrent un habitat à la biodiversité et constituent des corridors écologiques. Enfin, leurs résidus de tailles, valorisés en bois-biomasse, peuvent se substituer aux énergies fossiles.

Exemple de la CUMA Haies'nergie valorise les haies de déchiquetant et vendant le bois d'entretien. C'est un moyen de contribuer à leur préservation.

http://www.eau-seine-normandie.fr/Haies_CC_sep-tembre_2018

- 1 Lutte contre l'érosion et le ruissellement : les éléments déplacés restent cantonnés à l'échelle de la parcelle. Maintien des berges.
- 2 Épuration de l'eau : rétention des polluants, infiltration dans le sol où ils se dégradent.
- 3 Abris d'espèces qui s'attaquent aux prédateurs des cultures : baisse d'emploi des pesticides.
- 4 Soutien des étiages.
- 5 Maintien de la biodiversité.
- 6 Corridor écologique.
- 7 Infiltration et recharge des nappes.



© SIAVB

Reconnecter les êtres vivants de la vallée de la Bièvre : la biodiversité et les habitants

➔ http://www.eau-seine-normandie.fr/mediatheque/presse/dossier_de_presse/DOSSIER_PRESSE_hydromorpho04122013.pdf

➔ http://www.zones-humides.org/sites/default/files/retexp_pdf/rex_r9_bievre_fr.pdf

TÉMOIGNAGE

Cultiver sans polluer

Raoul Leturcq, membre du comité de bassin, agriculteur biologique dans l'Oise, est convaincu qu'on peut cultiver en se passant de produits issus de la chimie de synthèse. « Après avoir constaté que des petits pois traités faisaient mourir de nombreux oiseaux, souffrant de paralysies faciales à cause d'un produit de la famille des néonicotinoïdes censé protéger les semences de céréales, j'ai décidé, avec mon épouse, de ne plus utiliser ces produits toxiques. À l'époque, dans les années 1990, je ne savais même pas ce qu'était l'agriculture biologique mais j'étais déterminé à travailler autrement. Aujourd'hui, je suis enchanté d'avoir remis en cause ce modèle. Travailler en bio n'est pas toujours simple, mais c'est tellement enrichissant. La chimie propose un traitement pour chaque problème, s'en passer implique de se remettre à l'agronomie, de se remettre en permanence en question. Je suis convaincu, surtout au regard de la perte de la biodiversité, des problématiques de qualité de l'eau, des enjeux du changement climatique, mais aussi de la santé et de l'emploi, que l'agriculture biologique apporte les meilleures réponses. Il faut aider les agriculteurs conventionnels, qui sont en grande difficulté, à passer en bio. Le marché est au rendez-vous : les consommateurs ont aujourd'hui des attentes importantes en matière de produits respectueux de l'environnement. »



© Arnaud Buisson - Terra

Préserver, restaurer et valoriser les zones humides. L'exemple de gestion des Marais de Sacy : joyaux de l'Oise

1073 ha de marais tourbeux alcalins d'intérêts écologiques exceptionnels en raison de leur diversité faunistique et floristique. Ils rendent des services gratuits grâce à leur pouvoir filtrant et jouent un rôle en atténuant le réchauffement climatique

➔ http://www.nxtbook.fr/newpress/Agence_Eau_Seine_Normandie/Confluence_1809-67/index.php#/28



© AESN/Frederic MONBRUN

La Maison Veuve Cliquot s'engage dans la réduction durable de l'emploi des produits phytosanitaires

Le projet Zéro Herbicide associe les jeunes du lycée viticole Avize Viti Campus.

Témoignage Dominique Demarville, chef de cave de la Maison Veuve Cliquot

➔ http://www.nxtbook.fr/newpress/Agence_Eau_Seine_Normandie/Confluence_1809-67/index.php#/10



LA MOBILISATION DES ACTEURS ET LA SOLIDARITÉ AVEC LES TERRITOIRES RURAUX

EN CLAIR

LES ZONES DE REVITALISATION RURALE

En 2018 : 8% de la population du bassin (1,5 million d'habitants) et 44% des communes bénéficieront du dispositif de solidarité envers les territoires ruraux, en s'appuyant sur les zones de revitalisation rurale (ZRR), reconnues comme fragiles et bénéficiant à ce titre d'aides d'ordre fiscal.

En 2021, ce zonage évoluera et concernera 6% de la population pour 31% des communes, afin de tenir compte des communes dont la vulnérabilité s'est améliorée.

Le programme de l'agence de l'eau aide les collectivités à organiser leurs compétences dans le domaine de l'eau dans le droit fil de la loi pour une nouvelle organisation des territoires de la République (loi Notre), à une échelle pertinente, que ce soit en matière de gestion des milieux aquatiques et littoraux, de prévention des inondations, ou bien de gestion de l'eau et d'assainissement.

Les outils de contractualisation et d'animation pour organiser collégialement les actions territoriales pertinentes et mobiliser les maîtres d'ouvrage grâce une animation proche du terrain, sont renouvelés en faveur de la transition écologique.

Les territoires les plus ruraux, en zone de revitalisation rurale, seront accompagnés afin de faire face aux investissements pour leurs infrastructures d'eau et d'assainissement et le renouvellement des canalisations d'eau potable pour lutter contre les fuites. Aides prévues : 40 % d'aides en subvention complétées de prêts de longue durée de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre des Assises de l'eau.



© AESN



© AESN

Entre 2015 et 2018, l'agence de l'eau Seine Normandie a lancé 3 appels à projets de lutte contre les fuites dans les réseaux d'eau potable.



A ce jour, 37,6 M€ d'aides ont été apportées pour la lutte contre les fuites grâce à la réfection des réseaux de distribution, essentiellement pour les collectivités rurales du bassin. Ceci a permis une économie d'eau d'un peu plus de 4 millions de m³/an, soit la consommation annuelle d'une ville de 90 000 habitants.

ACTIONS PHARES

En matière d'eau potable des aides spécifiques sont prévues pour les zones de revitalisation rurale : sécurisation de l'alimentation en eau, lutte contre les fuites et renouvellement des réseaux.

Les outils de contractualisation de l'agence seront mobilisés pour accompagner les collectivités engagées dans une démarche de progrès pour une gestion patrimoniale de leurs infrastructures.

PRIORITÉ **5** LA PROTECTION DE **LA SANTÉ PUBLIQUE**



© AESN / LARREY F.

La conchyliculture : une activité majeure du littoral normand, vulnérable aux pollutions continentales

Le programme de l'agence de l'eau apporte un soutien à la réduction de l'exposition humaine aux différents risques microbiologiques et à la contamination par les micropolluants toxiques qui peuvent être présents dans l'eau.

ACTIONS PHARES

Résorption des pollutions dans les zones de captage d'eau potable et les zones sensibles, en raison de la présence de baignades ou de cultures marines.

Accompagnement des collectivités et des acteurs économiques engagés pour la réduction des émissions de substances dangereuses, en particulier grâce à des technologies propres et des solutions alternatives.

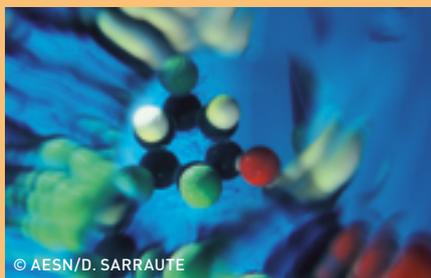
ILS L'ONT FAIT... sur le bassin Seine-Normandie



© Raphaël Demaret

Protection de la ressource en eau : les enjeux partagés, avec Eau de Paris

➔ http://www.eau-seine-normandie.fr/sites/public_file/inline-files/2018_DP_Ressource_fontainebleau%20BD.PDF



© AESN/D. SARRAUTE

Micropolluants : agir pour prévenir les pollutions Evaluer, informer, traiter

Focus sur deux exemples sur le bassin : Cosmét'eau et Roulépur

➔ http://www.nxtbook.fr/newpress/Agence_Eau_Seine_Normandie/Confluence_1809-67/index.php#/18



Micropolluants : réduire les pollutions à la source.

Des solutions déjà mises en œuvre par les agriculteurs, des industriels et des collectivités du bassin Seine-Normandie.

Témoignages

➔ http://www.nxtbook.fr/newpress/Agence_Eau_Seine_Normandie/Confluence_1809-67/index.php#/16

3

LES USAGERS AU CŒUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

- LE COMITÉ DE BASSIN
ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
- LA MISSION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE



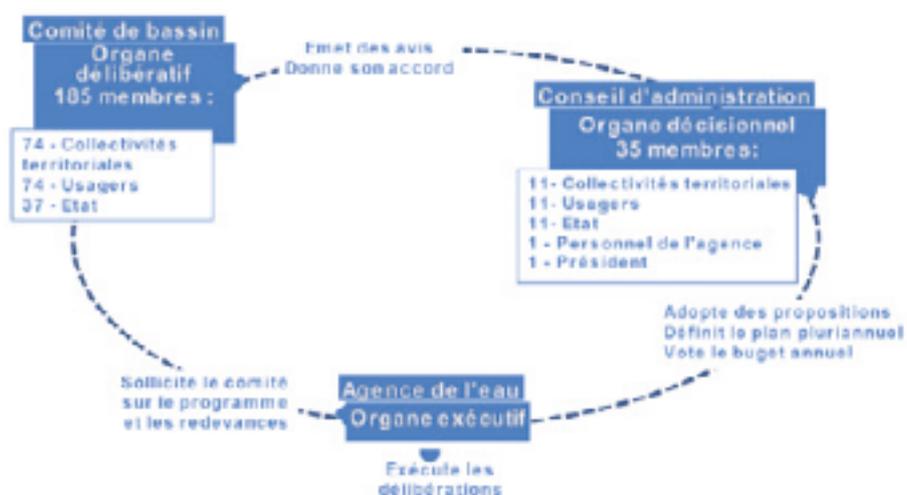
1 LES INSTANCES DE BASSIN : LE COMITÉ DE BASSIN ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En France, la gestion de l'eau est organisée en six bassins de grands fleuves dits hydrographiques.

Les « instances de bassin » sont des assemblées d'élus, d'usagers et de représentants de l'État qui définissent les orientations de la gestion de l'eau à l'échelle de chaque grand bassin hydrographique.

L'agence de l'eau a la charge d'animer ce travail collectif d'élaboration de la politique du bassin. Elle invite l'ensemble des acteurs à se mobiliser sur des objectifs partagés afin de gagner en cohérence et en efficacité, pour parvenir au bon état des eaux du bassin.

La composition et le rôle des instances de bassin (Seine-Normandie)



1 LES INSTANCES DE BASSIN : LE COMITÉ DE BASSIN ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de bassin Seine-Normandie

Institué par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964, le comité de bassin est le lieu de concertation sur la politique de l'eau entre les usagers, les collectivités locales et l'État, et constitue ainsi le « parlement local de l'eau ». L'agence de l'eau en assure le secrétariat.

Cette assemblée de 185 membres, élus pour 6 ans, émet un avis, sur proposition du conseil d'administration, sur le programme d'intervention de l'agence de l'eau : les types de travaux à réaliser ainsi que les modalités d'aides (subvention, avance) relatives à ces travaux. Il fixe également le taux des redevances pour financer le programme d'intervention.

Le comité de bassin est également chargé de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et de la consultation du public sur la politique de l'eau.

Il est composé de trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales (parlementaires, régions, départements, communes ou groupements compétents dans le domaine de l'eau) ;
- le collège des usagers (agriculteurs, industriels, associations, milieux socio-professionnels et personnes qualifiées) ;
- le collège de l'État (services déconcentrés, établissements publics ...).



François Sauvadet

Le président du comité de bassin est élu tous les trois ans.

François Sauvadet, ancien ministre, président du conseil départemental de la Côte-d'Or, assure la présidence du comité de bassin depuis 2014. Il a été réélu le 6 décembre 2017.

Au sein du comité de bassin, les débats et orientations politiques sont préparés par 3 commissions thématiques : milieux naturels, littoral et mer et politiques territoriales et inondations, 6 commissions territoriales et une commission «programme et prospective» (chargée de l'élaboration du projet de programme pluriannuel et des documents de planification). Cette commission s'appuie sur des groupes de travail approfondissant les politiques sectorielles de la gestion de l'eau.

1

LES INSTANCES DE BASSIN : LE COMITÉ DE BASSIN ET LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Le conseil d'administration propose au comité de bassin le projet de programme d'intervention et son financement (proposition du taux des redevances). Il définit les conditions générales de fonctionnement de l'agence de l'eau et d'attribution des aides et apprécie, via une commission ad hoc, le bien-fondé des demandes d'aides des maîtres d'ouvrage présentées par le directeur de l'agence de l'eau. Il arrête le budget de l'agence.

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau est composé de membres représentant les collectivités et les usagers. Ils sont élus par et parmi les membres du comité de bassin, ceux de l'État sont nommés.

Le conseil d'administration comprend 35 membres :

- 11 représentants des collectivités locales, élus par et parmi les représentants des collectivités territoriales au comité de bassin,
- 11 représentants des usagers, élus par et parmi les représentants des usagers au comité de bassin,
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics, dont la liste est établie par décret,
- 1 représentant du personnel de l'agence de l'eau et son suppléant.



© Damien_Valente-terra

Michel Cadot

Le président du conseil d'administration est nommé par décret pour trois ans.

Michel Cadot, préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie est président du conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

2 LA MISSION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

Un établissement public de l'État

Dans chaque bassin, une agence de l'eau finance la politique de l'eau, à partir des redevances perçues auprès des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des ménages.

L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public administratif et financier doté de sa propre personnalité juridique et d'une autonomie financière. Élus des collectivités, représentants des industriels, des agriculteurs, des associations, des milieux-socio-professionnels et des services de l'État définissent ensemble ses modalités d'intervention : le taux des redevances et celui des aides (subventions et avances) attribuées pour financer la politique de l'eau.

L'agence de l'eau est un établissement public du ministère de la Transition écologique et solidaire.



© J-Chiscano

Patricia Blanc est directrice générale de l'agence de l'eau Seine-Normandie

La mission de l'agence

• Analyser le milieu

Pour orienter ses financements, l'agence de l'eau se fonde sur l'état de la ressource en eau et des milieux naturels. Son champ d'intervention est fixé par la loi. Ses priorités découlent du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Ses moyens d'intervention sont prévus dans un programme pluriannuel d'intervention.

• Les moyens de l'agence : les redevances

L'agence perçoit des redevances auprès des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des ménages selon le principe pollueur-payeur. Les usagers contribuent à la « caisse commune » que constitue l'agence de l'eau à proportion de ce qu'ils prélèvent et/ou polluent. Cette caisse commune est utilisée pour financer les efforts des collectivités, des industriels, des agriculteurs et des associations pour garantir la ressource en eau – en qualité et en quantité –, la santé publique et le cadre de vie sur son territoire : le pollueur paie, le dépollueur est aidé.

2 LA MISSION DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

• Favoriser les investissements

L'agence de l'eau Seine-Normandie finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et à lutter contre les pollutions, en respectant le développement des activités économiques, sur son territoire de compétence : le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

L'agence apporte principalement des aides dans les domaines suivants :

- équipements de collecte et de traitement des eaux usées des agglomérations ;
- aménagement et entretien des rivières et des zones humides ;
- systèmes d'élimination des rejets et des déchets industriels dangereux ;
- équipements de traitement et de distribution d'eau potable ;
- technologies propres pour les différentes activités économiques ;
- mise en conformité pour l'environnement des bâtiments d'élevage et amélioration des pratiques agricoles.

LES PROGRAMMES D'INTERVENTION PLURIANNUELS DE L'AGENCE DE L'EAU

Les programmes d'intervention pluriannuels de l'agence de l'eau – redevances et aides financières - sont fondés sur l'état de la qualité des ressources en eau, et établis au regard des objectifs de qualité des eaux fixés par la réglementation ainsi que des enjeux identifiés pour les années à venir.

Dans le cadre de ses programmes, l'agence conduit des interventions ciblées avec une recherche d'optimisation de ses aides financières, conformément aux objectifs de qualité et aux enjeux identifiés.

Ces programmes sont établis tous les 6 ans.

• Une organisation au service des territoires

L'organisation de l'agence de l'eau Seine-Normandie en secteurs géographiques favorise une gestion de l'eau au plus proche des territoires : Seine-amont, Vallées de Marne, Vallées d'Oise, Seine francilienne, Seine-aval, Bocages normands, soit, en 2017, 405 agents répartis sur le territoire Seine-Normandie à l'écoute des acteurs de l'eau.

LE BASSIN SEINE-NORMANDIE EN CHIFFRES

95 000 KM²
18 % DU TERRITOIRE
NATIONAL

55 000 KM
DE COURS D'EAU

780 KM
DE FLEUVE
LA SEINE

640 KM
DE LITTORAL
EN NORMANDIE

UNE DIZAINE
de nappes d'eau
souterraines importantes

7 RÉGIONS
Certaines partiellement,
28 départements
(dont neuf partiellement)
et 8 664 communes

18 MILLIONS
D'HABITANTS
30 % DE LA POPULATION
NATIONALE

40 %
DE L'INDUSTRIE
NATIONALE

1/4
DE LA MARGE ÉCONOMIQUE
GÉNÉRÉE PAR
L'AGRICULTURE NATIONALE

22 %
DE LA PRODUCTION
CONCHYLICOLE
NATIONALE

30
INSTALLATIONS
PORTUAIRES
DONT L'ENSEMBLE
LE HAVRE, ROUEN, PARIS

60%
DE LA SUPERFICIE
DU BASSIN EST DÉDIÉE À
LA PRODUCTION AGRICOLE.





ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**eau
seine
NORMANDIE**

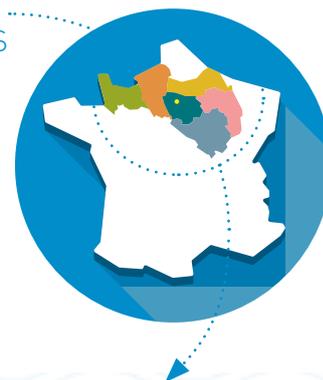
NOUS CONTACTER

SIÈGE

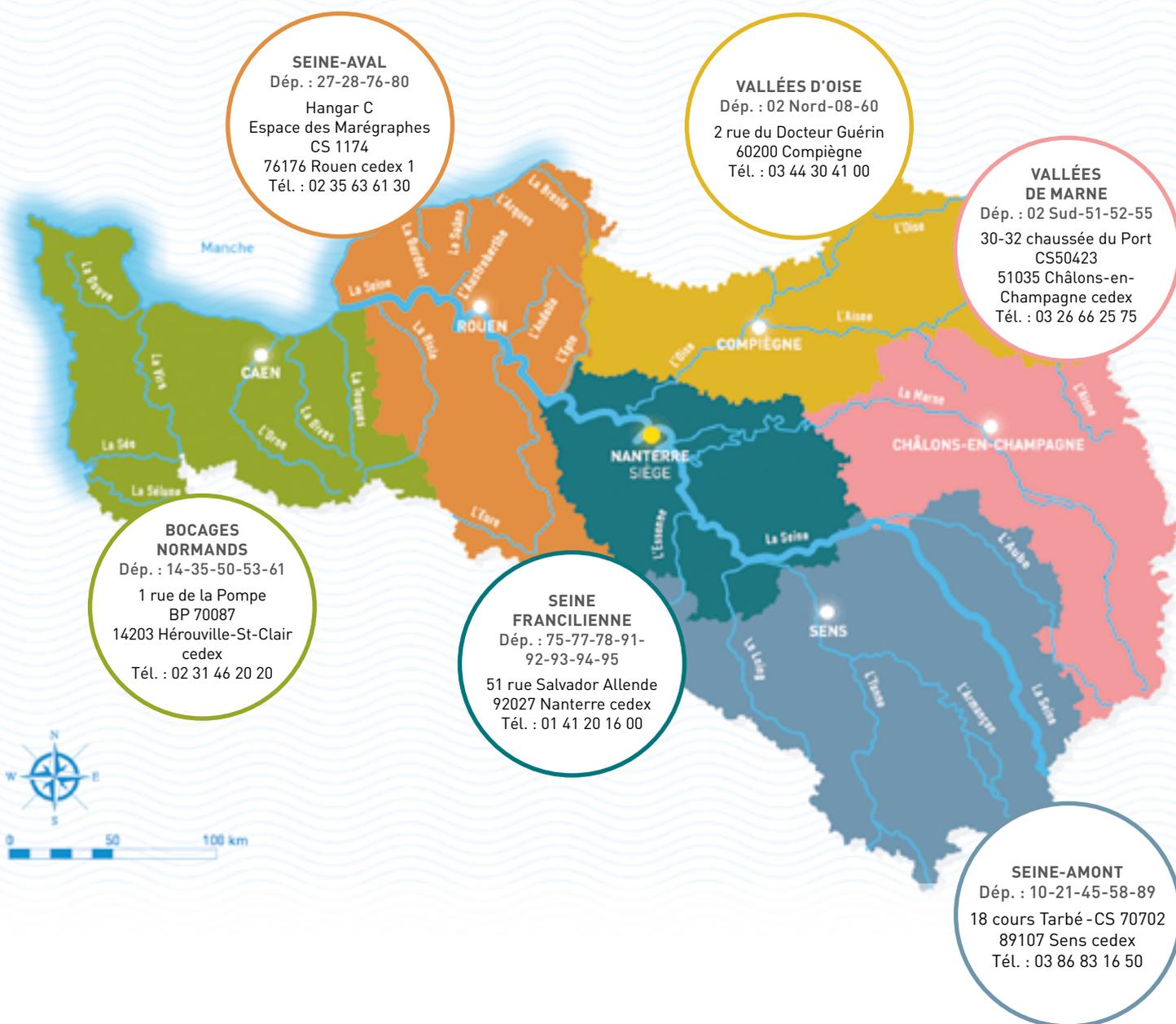
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



© AESN / Création : Partenaires d'Avenir / Octobre 2018



0 50 100 km

ENSEMBLE
DONNONS
VIE à L'EAU

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie